



RÈGLEMENT SPORTIF – SAISON 2026/2027

Chapitre I – STRUCTURES

La structure sportive de la FFSB comprend :

- Les joueurs et les joueuses,
- Les bénévoles ou salariés exerçant une fonction dirigeante ou technique.

Ces personnes doivent posséder une licence et sont assujetties au présent Règlement sportif (RS) pendant la durée de la saison définie par la FFSB. Celle-ci s'étend de mi-septembre de l'année en cours à mi-septembre de l'année suivante.

Toute référence à l'âge dans le présent règlement est déterminée au 1^{er} janvier de la saison sportive en cours.

A - SPORTIVE

ARTICLE 1 - LES DIVISIONS

Les joueurs et joueuses sont classés en 4 divisions de 1 à 4.

Lorsque sont concernés tous les boulistes M et F on parlera de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} division.

Lorsque seules les joueuses sont impliquées on parlera des catégories F1, F2, F3 et F4 et lorsque seulement les joueurs sont concernés on parlera des catégories M1, M2, M3 et M4.

Les joueurs et joueuses sont classés en :

- 8 divisions seniors : M1, M2, M3 et M4 et F1, F2, F3 et F4
- 7 catégories jeunes : G -18, F -18, G -15, F -15, -13, -11 et -9 ans

ARTICLE 2 - CLASSIFICATION

1. Durée

La durée du classement est d'un an, sauf exceptions suivantes :

- Les joueurs ayant été :
 - Internationaux senior (y compris U23) ou ayant participé à un Mondial U18 ou classés en 1^{ère} division **en France ou dans une autre nation**,
 - Classés en 2^{ème} division ou Nationale au moins 5 ans de suite ne peuvent redescendre en 4^{ème} division qu'après 65 ans.
- Les joueurs ayant été classés en 2^{ème} division ou Nationale moins de 5 ans de suite et n'ayant pas atteint 65 ans doivent, lorsqu'ils redescendent, rester CINQ ANS en 3^{ème} division avant de pouvoir évoluer en 4^{ème} division. Après 65 ans, ils pourront évoluer en 4^{ème} division, s'ils n'ont pas obtenu les points nécessaires pour être maintenus en 3^{ème} division.

2. Classifications particulières

- Tout joueur :
 - ✓ de Ligue Sport Boules M1 qui ne repart ni en Ligue Sport Boules M1, ni en Ligue Sport Boules M2,
 - ✓ ~~de Ligue Sport Boules M2 qui ne repart ni en Ligue Sport Boules M1, ni en Ligue Sport Boules M2,~~
 - ✓ de 2^{ème} division, participant à un Championnat de France quadrettes, triples, doubles ou simples, reçoit une licence 2^{ème} division pour la saison suivante.
 - **Tout joueur de LM2 et M2 qui ne participe pas à un championnat de France et qui n'a pas atteint le seuil de points pour le maintien en M2 dans sa LBR/CS peut redescendre en M3.**
 - Tous les Champions de France doubles, ainsi que les finalistes quadrettes 3^{ème} division sont classés en 2^{ème} division (sauf si le licencié est en 4^{ème} division)
 - Tous les Champions de France quadrettes (hors Vétérans), triples et doubles 1^{ère} ou 2^{ème} division (hors mixtes), licenciés en 3^{ème} division sont classés en 2^{ème} division.
 - Tout joueur inscrit sur une liste de Haut Niveau « Elite, Seniors, Collectifs nationaux ou Relève » reçoit une licence de 1^{ère} ou 2^{ème} division.
- A la fin de la saison au cours de laquelle intervient le retrait de la liste, le joueur ou la joueuse n'est maintenu(e) dans sa catégorie que s'il ou elle a atteint le seuil de points requis.
- Sont classés en 3^{ème} division :
 - Les qualifiés et les participants aux championnats de France 3^{ème} division (sauf montée en 2^{ème} division).
 - Les qualifiés et participants aux championnats de France M4.
 - On ne peut sauter une division. Cependant un joueur peut accéder à la 1^{ère} ou 2^{ème} division, à condition d'être intégré à une équipe constituée.
 - Les joueurs classés 2^{ème} division et de plus de 70 ans, pourront choisir la rétrogradation en 3^{ème} division, avec délivrance d'une licence rouge.
- Cette dérogation n'est valable qu'une seule fois pour un joueur. Par contre à partir de 75 ans, ces joueurs pourront choisir de jouer en 3D sans restriction.
- **Les joueurs classés 3^{ème} division et de plus de 75 ans, pourront choisir la rétrogradation en 4^{ème} division sans restriction.**
- Même s'ils n'ont pas obtenu les points nécessaires, les G -18 et F -18 classés sur la liste ministérielle Espoirs reçoivent, quand ils passent en adultes, une licence de 3^{ème} division et les G -18 classés sur la liste ministérielle jeunes, sont classés en M2 (voire M1) et les F -18 en F2 (voire en F1).
- Les listes officielles de référence à prendre en compte pendant toute la saison sportive, sont celles qui sont validées au début de la saison sportive.

- Un joueur ayant 60 ans et plus est identifié "VÉTÉRAN". Il continue d'évoluer, à tous les niveaux, en fonction de son classement acquis dans les compétitions de la saison sportive précédente.
- Un joueur adulte n'ayant pas atteint 23 ans bénéficie du label « Moins de 23 ».

3. Interruption de licence

Tout joueur ne prenant pas de licence pendant une ou deux saisons sportives et qui souhaite en reprendre une :

- Reste classé, dans la division dans laquelle il était catégorisé lors de la 1^{ère} année de cette interruption.
- Il n'est pas assujéti à mutation.
- Reste soumis aux contraintes de la licence rouge s'il devait en recevoir une lors de la 1^{ère} année de cette interruption.

Après 3 saisons d'interruption :

- Si ce joueur était catégorisé en 1^{ère} ou 2^{ème} division lors de la 1^{ère} année de l'interruption, il se verra appliquer la réglementation de l'Article 2-1 ; par contre, s'il était en 3^{ème} division, il recevra une licence 4^{ème} division.
- le joueur n'est plus soumis aux contraintes de la licence rouge.

ARTICLE 3 - ATTRIBUTION DES POINTS DE CATÉGORISATION

1. Règles générales :

- Ces règles sont les mêmes pour toutes les catégories, tous comités confondus.
- Les points acquis doivent obligatoirement être relevés aussi bien pour le concours principal que pour le concours complémentaire (ou 2^{ème} concours).

2. Les points individuels sont comptabilisés ~~du lendemain des Fédéraux quadrettes de la date butoir du qualificatif régional~~ **Vétérans** de la saison précédente au soir ~~des fédéraux de la date butoir du qualificatif régional Vétérans~~ de la saison en cours.

ARTICLE 4 - LES POINTS

1. Le nombre de points obtenus dans les diverses compétitions est fonction de la valeur sportive de chacune d'elles. Ils sont attribués conformément au tableau ci-après, qui définit également les règles d'organisation des compétitions :

- soit individuellement pour le maintien dans une division ou l'accession à une division supérieure,
- soit collectivement à une équipe pour la qualification aux Championnats de France quadrettes et doubles de 1^{ère} et 2^{ème} divisions.

2. Les points individuels du résultat obtenu par l'équipe sont attribués à tous les joueurs figurant sur la fiche d'inscription et dont la licence a été déposée.

3. Lorsqu'il y a une disqualification ou un abandon d'une équipe en cours de compétition, leur adversaire marque les points attribués à la partie.

Si le motif de la disqualification est une non-conformité d'équipe dûment constatée cette équipe ne marquera aucun point dans cette compétition.

Points de catégorisation attribués obligatoirement : voir tableau ci-après

Pour tous les concours traditionnels :

- Le forfait attribue les points,
- **L'office ne rapporte aucun point excepté dans les concours nationaux lorsque la réglementation particulière le spécifie.**

Les classements Tops sont établis pour les épreuves de Tirs.

Prise en compte des points Promotion

Pour l'accession et le maintien en 1^{ère} et 2^{ème} division, les points Promotion sont pondérés avec un coefficient de 0,5.

Points collectifs attribués à l'équipe déclarée en 1^{ère} ou 2^{ème} division (M et F) :

Attribution de points dans les concours nationaux :

A l'issue des 3 parties de groupe, un classement est effectué entre les équipes (Formule basée sur 16 équipes) :

- Les équipes classées 1^{ères} de groupe se rencontrent pour disputer les ½ finales.
- Les équipes classées 2^{èmes} de groupe se rencontrent pour disputer les parties de classement de la 5^{ème} à la 8^{ème} places
- Les équipes classées 3^{èmes} de groupe se rencontrent pour disputer les parties de classement de la 9^{ème} à la 12^{ème} places
- Les équipes classées 4^{èmes} de groupe arrêtent la compétition et seront classées de la 13^{ème} à la 16^{ème} places de l'étape

Attribution de points de classement :

16 équipes	Résultat du groupe	Points du groupe	Partie de classement	1/2	Vainqueur	Sous-total	Pts classt	Total
Vainqueur	3 parties	12		4	4	20	13	33
	2 parties	8		4	4	16	13	29
Finaliste	3 parties	12		4		16	12	28
	2 parties	8		4		12	12	24
Perdants 1/2 finale	3 parties	12				12	11	23
	2 parties	8				8	11	19
Vainqueurs classement des 2èmes	2 parties	8	4			12	4	16
	1 partie	4	4			8	4	12
Perdants classement des 2èmes	2 parties	8	0			8	3	11
	1 partie	4	0			4	3	7
Vainqueurs classement des 3èmes	2 parties	8	4			12	2	14
	1 partie	4	4			8	2	10
Perdants classement des 3èmes	2 parties	8	0			8	1	9
	1 partie	4	0			4	1	5
4èmes de groupe	1 partie	4	0			4	0	4
	0 partie	0	0			0	0	0

Quadrettes M2	32 Q	64 Q
Vainqueur	12 points	14 points
Finaliste	10 points	12 points
½ finalistes	8 points	10 points
Perdants ¼ de finale	6 points	8 points
Perdants 1/8èmes de finale	4 points	6 points
Perdants 1/16èmes de finales		3 points
3èmes de groupe	1 point	1 point
4èmes de groupe	0 point	0 point

Soit un maximum de 40 points pour le vainqueur d'un 32 et de 46 points pour le vainqueur d'un 64.

Dans les concours nationaux Doubles M2, chaque partie gagnée rapporte 4 points.

Un bonus de 2 points s'applique aux 1ers de poule qui ont joué et gagné 2 parties.

Ensuite, les points de classement suivants s'appliquent :

Doubles M2	32 D	64 D	128 D
Vainqueur	10 points	12 points	14 points
Finaliste	8 points	10 points	12 points
Perdants ½ finale	6 points	8 points	10 points
Perdants ¼ de finale	4 points	6 points	8 points
Perdants 1/8èmes de finale	2 points	4 points	6 points
Perdants 1/16èmes de finales		2 points	4 points
Perdants 1/32èmes de finales			2 points
3èmes de poule	0 point	0 point	0 point
4èmes de poule	0 point	0 point	0 point

Soit un maximum de 36 points pour le vainqueur d'un 32, 42 points pour le vainqueur d'un 64 et de 48 points pour le vainqueur d'un 128.

MASCULIN :

Le classement M1 est établi en tenant compte de tous les résultats acquis dans toutes les étapes de Ligue Sport Boules M1.

Le classement Ligue Sport Boules M2 est établi en tenant compte de tous les résultats acquis dans toutes les étapes de Ligue Sport Boules M2.

Le classement quadrettes M2 est établi en tenant compte de tous les résultats acquis dans les Nationaux quadrettes de la saison sportive. La participation à toutes les journées programmées est obligatoire pour que l'équipe soit qualifiable au championnat de France.

Le classement doubles M2 est établi en tenant compte de tous les résultats acquis dans les concours Nationaux doubles de la saison sportive, La participation à toutes les journées programmées est obligatoire pour que l'équipe soit qualifiable au championnat de France.

FEMININES :

Double LF1 : Prise en compte de tous les résultats des étapes de Ligue Sport Boules F1.

Double LF2 : Prise en compte de tous les résultats des étapes de Ligue Sport Boules F2.

Double F2 : Prise en compte de tous les résultats des étapes de F2, la participation à toutes les journées programmées est obligatoire pour que l'équipe soit qualifiable au championnat de France.

En cas d'égalité parfaite, les ex-æquo sont départagés comme suit :

- a - L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points dans un concours National.
- b - L'équipe qui a obtenu le 2^{ème} plus grand nombre de points dans un concours National.
- c - L'équipe qui a obtenu le 3^{ème} plus grand nombre de points dans un concours National et ainsi de suite jusqu'à disparition de l'égalité
- d - Si l'égalité persiste, l'équipe dont la moyenne d'âge des joueurs déclarés est la moins élevée.

ARTICLE 5 - CONCOURS POUVANT ETRE ORGANISES

- Le nombre d'équipes prévu doit être de 8, 16, 32, 64, 128, 256, ...
- Les concours complémentaires (ou 2^{ème} concours) sont classés obligatoirement en :
 - Promotion si le concours principal est Promotion.
 - Soit en Propagande sur demande expresse à la FFSB, soit en Promotion si le principal est en Propagande.
 - Propagande si le concours principal est National.

TYPES DE CONCOURS	NOMBRE MINIMUM d'EQUIPES	
	Principal	Complémentaire
1- PROMOTION		
3 ^{ème} div.	16	8
3 ^{ème} div. et 4 ^{ème} div.	16	8
4 ^{ème} div.	16	8
4 ^{ème} div. (dont 1 ou 2 joueurs de la division supérieure)	16	8
3 ^{ème} div. et 4 ^{ème} div. (dont 1 joueur maxi. de M1/M2 par Q, T ou D)	16	8
3 ^{ème} div. et 4 ^{ème} div. (dont 2 joueurs maxi. de M1/M2 par Q ou T)	16	8
TD (toutes divisions)	16	8
Mixtes (au moins 1 joueur et 1 joueuse sur le jeu par partie)	8	8
Féminins		8 D - 8 S - 8 T*
2- PROPAGANDE		
Réservés à une ou plusieurs divisions de la 1 ^{ère} à la 3 ^{ème}		
3 ^{ème} division		
3 ^{ème} D (dont 1 joueur maxi. de M1/M2 par Q, T ou D)		
3 ^{ème} D (dont 2 joueurs maxi. de M1/M2 par Q ou T)		
3 ^{ème} division et 4 ^{ème} division		
3 ^{ème} div. et 4 ^{ème} div. (dont 1 joueur maxi. de M1/M2 par Q, T ou D)		
3 ^{ème} div. et 4 ^{ème} div. (dont 2 joueurs maxi. de M1/M2 par Q ou T)		
TD (toutes divisions)		
Féminins		
Mixtes (au moins 1 joueur et 1 joueuse sur le jeu par partie)		
	32Q, 32T, 32D, 32S si par poule 16Q, 16T	En dessous de 16 équipes, ils sont classés Promotion
	8 T - 8 D - 8 S	
3- NATIONAL		
Masculins : Ligue Sport Boules M1, Ligue Sport Boules M2, M1 et M2		
Féminins : Ligue Sport Boules F1 ; F2	16 Q, 32 D 8 D	

* si complémentaire d'un 16 Propagande

ARTICLE 6 - Les ESB

1. Rôle

Qu'elle soit déclarée sous la loi de 1901 (ESB 1) ou simplement sportive (ESB 2), soumise à l'agrément de la FFSB, une ESB permet à plusieurs AS de se regrouper pour constituer des équipes.

Une ESB 1, dite aussi autonome, est une AS.

A compter de la saison sportive 2023/2024, dans les CBD dont l'effectif licencié compétition adulte est inférieur ou égal à 300 (référence saison N -1), il est possible de déclarer une ESB 2 allant jusqu'à regrouper toutes les A.S. du CBD.

2. Effectif (règles applicables dans les CBD dont l'effectif licencié compétition adulte est supérieur à 300 (référence saison N -1).

- L'effectif d'une quelconque des AS regroupées dans une ESB ne peut dépasser 80 licenciés de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} divisions.
- L'effectif total adulte d'une ESB, hors licences « LOISIR », ne peut dépasser 30 % de l'effectif total des licenciés adultes du CBD, hors licences « LOISIR ».

Les demandes de création ou de modification d'ESB doivent être déposées à la F.F.S.B. au plus tard le 31 juillet précédant la saison sportive à venir.

ATTRIBUTIONS DES POINTS DE CATEGORISATION		
Compétitions	Points individuels	Points collectifs (ou de classement)
Promotion	Pas de point à la 1 ^{ère} partie du concours ou 1 ^{ère} phase de poule Puis 1 point par partie jouée et gagnée	Néant
Propagande	Pas de point à la 1 ^{ère} partie du concours ou 1 ^{ère} phase de poule Puis 3 points par partie jouée et gagnée	
Concours nationaux D M2	3 points pour toutes les parties jouées et gagnées y compris dans les phases de poule	Doubles : - <u>Par poule (M2) :</u> 3 4 points par phase de poule jouée et gagnée y compris pour les offices + 3 2 points de bonus pour le 1 ^{er} de poule qui a joué et gagné 2 parties Puis 6 4 points / partie éliminatoire jouée et gagnée Puis points de classement (Cf. Tableau p 3)
Concours nationaux Ligue SB F1, F2, Ligue SB M1, Ligue SB M2 et Q M2	3 points pour toutes les parties jouées et gagnées y compris dans les phases de groupe	Doubles (F1, F2 et LF2) et Quadrettes (LSBM1, LSBM2 et M2) : 4 points par partie de groupe jouée et gagnée y compris pour les offices + 4 points de bonus pour le 1^{er} de groupe qui a gagné 3 parties ou 2 points s'il en a gagné moins de 3. 6 4 points pour les vainqueurs des parties éliminatoires. 8 points pour le vainqueur de la finale. 2 4 points pour le vainqueur d'une partie de classement. Puis points de classement (Cf. Tableaux p 2-3)
Concours dédiés M3	1 point pour toutes les parties jouées gagnées y compris dans les phases de poule ou de groupe	Barème propre à chaque Ligue, CS ou PADB
Qualificatifs S, D, Q F4 et M4 D mixtes 3D/4D et Vétérans 4D*	1 point pour toutes les parties jouées gagnées y compris dans les phases de poule	Néant
Qualificatifs S, D, T, Q F3 et M3	2 points pour toutes les parties jouées et gagnées y compris dans les phases de poule	
Qualificatifs S, D, T, Q F2 et M2 D mixtes 1D/2D et Vétérans TD	3 points pour toutes les parties jouées et gagnées y compris dans les phases de poule	
CDF S, D, T, Q, D mixtes et Vétérans	Forfait de 10 points à tous les participants (titulaires ou remplaçants)	

NB : les parties jouées et gagnées incluent les parties gagnées par forfait.